

NANTES, le 16 décembre 2024



DÉCLARATION PRE-LIMINAIRE

Comité Social d'Administration et formation spécialisée SST de la DT PJJ 44/85

du 16 décembre 2024

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de ce comité, Mesdames et Messieurs les agents de prévention,

Lors du CSA SST 2023, du 09 octobre 2023, il nous avait été communiqué le DUERP DT 44-85 – Plan d'action 2022, qui reprenait les traits saillants des différents DUERP des Unités de ce territoire. Où est-il cette année ? N'y-a-t-il aucun plan d'action sur ce territoire ?

Le document transmis « Plan SST 2024 44-85 » nous apparaît manquer d'informations et de précisions, nous disposons d'un tableau à deux colonnes : « mesures existantes et mesures à mettre en œuvre », sans aucune indication concernant :

- Le service
- Le type de risque
- L'exposition au risque
- Principaux plans d'action
- Les acteurs en soutien du DS (ou de la DT)
- Les observation et l'échéance de réalisation.

Nous observons d'autres manquements :

- Ce document nous apparaît également totalement incomplet, pourquoi faire un « rappel des échelles de cotation », et n'avoir aucun tableau les mentionnant ?
- Sur la forme, un glossaire des abréviations aurait été nécessaire (HACCP, DATI, BAES, formation NOA, RETEX...)

- L'absence des DUERP de l'UEMO de Saint-Nazaire depuis 2 ans et celui de la Roche sur Yon depuis un an.

Et sinon, doit-on vraiment vous interroger sur les choix de termes tel que : « Absentéisme par service » ?

Qui est le mauvais élève ?

Le document répertorie les principaux risques techniques de la conformité des locaux mais occulte la dimension, tellement centrale, des Risques Psycho-sociaux (RPS) au travail.

Pourtant différents services du territoire ont traversé et traversent cette année encore des crises importantes, pour exemple :

- Des cambriolages sur plusieurs services
- Des intrusions extérieures et dégradations
- Des menaces sur personnels
- Des altercations violentes entre usagers
- Des procédures administratives de plus en plus fastidieuses et complexes pour chaque agent
- Un manque de moyen en personnel sur plusieurs unités (Le STEM0 de Nantes sans DS depuis plus de 6 mois, et un secrétariat en souffrance, ou encore à l'UEMO de La Roche sur Yon)
- Un parc automobile dégradé et en inadéquation avec les besoins

Face à cela, nous ne pouvons que faire remonter le sentiment d'abandon et d'absence de soutien des agents face à une administration qui reste sourde. En témoigne la gestion calamiteuse des renouvellements de contrats des agents à l'été 2024 et ses répercussions sur l'ensemble des agents et des usagers.

Un manque de réactivité de la part de l'administration pour la sécurité des lieux et des personnes, pour exemple : l'alarme de l'UEHD est-elle enfin reliée à un service de sécurité ?

Nous attendons toujours la visite par les membres du CSA des unités du territoire 44-85.

La sécurité santé au travail ne se résume pas à cocher des croix devant des formations obligatoires et des protocoles, mais doit prendre en compte, aussi et surtout, une dimension humaine du bien-être au travail.

En l'état, nous ne pouvons envisager de siéger en l'absence de documents exploitables qui permettraient un débat constructif en vue d'élaborer un plan d'action SST territorial qui prendrait en compte la réalité de travail des agents de terrain.

Nous sommes et restons mobilisés pour la défense des agents de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et leurs intérêts.